



Agir ensemble pour maîtriser les risques



Au programme !



Le plan de prévention : un pilier de la maîtrise des risques

Élaborer le PPRT : étape par étape

Les mesures du PPRT : pour résorber le passé et préparer l'avenir

Le projet de PPRT : contenu et élaboration

CLIC et PPRT : participer à la démarche





Le Plan de Prévention des Risques Technologiques

► Un pilier de la maîtrise des risques



Petit rappel sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Qu'est ce qu'une installation classée ?

“ ...les usines, ateliers, dépôts, chantiers et d'une manière générale, les installations qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, ... ”

Code de l'environnement

Exemples :

- ❖ stockage et fabrication d'hydrocarbures
- ❖ industrie chimique
- ❖ fabrication de poudres et d'explosifs
- ❖ stockage et fabrication d'engrais
- ❖ élevages
- ❖ stockage et traitement des déchets
- ❖ ...

**Plus de 500 000 IC
réparties sur
l'ensemble du
territoire national**





Des contraintes proportionnées aux dangers

Les ICPE présentant le plus de danger sont dénommées « SSH » (Seveso Seuil Haut) et autrefois « SEVESO AS » (Autorisation avec Servitudes)
Il y en a environ 600 en France

Pour ces installations les contraintes sont fortes

- ❖ Études d'impact et de dangers (EDD)
- ❖ Demande d'autorisation à la préfecture
- ❖ Instauration de servitudes
- ❖ Mise en place de plans de secours, de POI, PPI

Et... élaboration d'un PPRT pour les SSH existants avant 2003



Qu'est-ce qu'un PPRT ?

C'est un **P**lan de **P**révention des **R**isques **T**echnologiques

“ Un nouvel instrument de maîtrise de l'urbanisation pour protéger la population des risques technologiques ... ”

Une loi fondatrice : loi « risque » du 30 juillet 2003





PPRT, un outil incontournable pour les IC Seveso AS

Des approches complémentaires

1 - Maîtrise des risques à la source — — — —
 > **au cœur de l'exploitation**
 l'exploitant doit **démontrer sa maîtrise** du risque

**SGS
EDD**

2 - Maîtrise de l'urbanisation — — — —
 > **sur le territoire**
 proposition de **règles d'utilisation** des sols

**SUP
PPRT**

3 - Maîtrise des secours — — — —
 > **sur le territoire**
 les pouvoirs publics et l'exploitant conçoivent
les plans de secours

**POI
PPI**



4

Information et concertation
 visite de site,
 enquêtes et
 réunions publiques,
 CLIC,
 organisation
 d'exercices
 de plans de secours





Concrètement, le PPRT...

■ **Un outil au service de l'aménagement du territoire qui permet de résorber les situations préoccupantes héritées du passé et de préserver l'avenir**

Le PPRT :

- ❖ **identifie les risques** technologiques en présence
- ❖ **évalue les enjeux** de protection de la population, au regard de l'utilisation des sols et du contexte local
- ❖ **définit les règles** d'utilisation des sols afin de concilier développement territorial et protection des populations (mesures)





Élaborer le PPRT



Étape par étape



Le PPRT illustré

18 mois prorogéables

Étude de dangers (EDD)

Étude et cartographie des aléas

> Prescription préfectorale du PPRT

Étude et Cartographie des enjeux

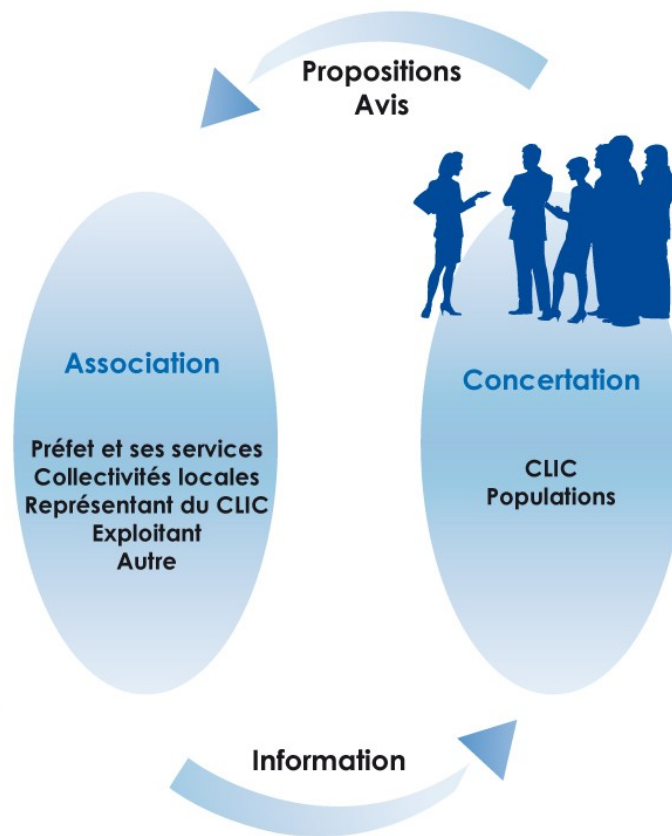
Zonage brut

Stratégie et proposition de zonage réglementaire

Élaboration du Projet de PPRT

> Avis du CLIC
> Validation préfectorale
> Enquête publique

Publication du PPRT





L'aléa : le point de départ

■ Qu'est-ce que l'aléa technologique ?

C'est **la probabilité** d'un phénomène dangereux combinée à **l'intensité** de ses effets

En d'autres termes

Probabilité x Intensité

Ou encore

Est-ce qu'un **phénomène dangereux** (ex : fuite de gaz toxique d'un réservoir de stockage) peut avoir lieu ?

Quelle va en être **l'ampleur maximale** (ex : la concentration et la durée d'exposition) en un point donné du territoire ?



L'aléa : comment l'obtenir ?

Rappel : l'étude de dangers (EDD) fourni par l'exploitant a permis de...

- ❖ recenser tous les phénomènes dangereux (toxiques, thermiques et de surpression)
- ❖ évaluer leur probabilité sur l'un des 5 niveaux retenus :

A: Très Forte	B: Forte	C: Élevée	D: Moyenne	E: Faible
---------------	----------	-----------	------------	-----------

exemple : le réservoir de chlore a une probabilité C (Elevée) de fuir

- ❖ évaluer l'intensité de leurs effets sur une classification à 4 niveaux :

SELS Létaux significatifs	SEL Létaux	SEI Irréversibles	Indirect Bris de vitres
Très grave	Grave	Significatif	Indirect

exemple : si le réservoir fuit, à un endroit donné du site la concentration en Chlore sera de 400 mg/m³ pendant une demi-heure, ce qui correspond à un seuil d'effet léthal (SEL)



Les aléas, comment les quantifier ?

En chaque point du territoire, et pour chaque type d'effet

- ❖ on cumule l'ensemble des probabilités des phénomènes dangereux à envisager
- ❖ on retient leur seuil d'intensité maximal

On en déduit le niveau d'Aléa à l'aide d'une échelle à 7 niveaux

Niveau maximal d'intensité de l'effet toxique, thermique, ou surpression sur les personnes, en un point donné	Très grave			Grave			Significatif			Indirect par bris de verre <small>(uniquement pour effet de surpression)</small>	
	+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-	+	-
Cumul des probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux en un point donné	+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-	+	-
Niveau d'aléa	TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai				



Les aléas comment les visualiser ?

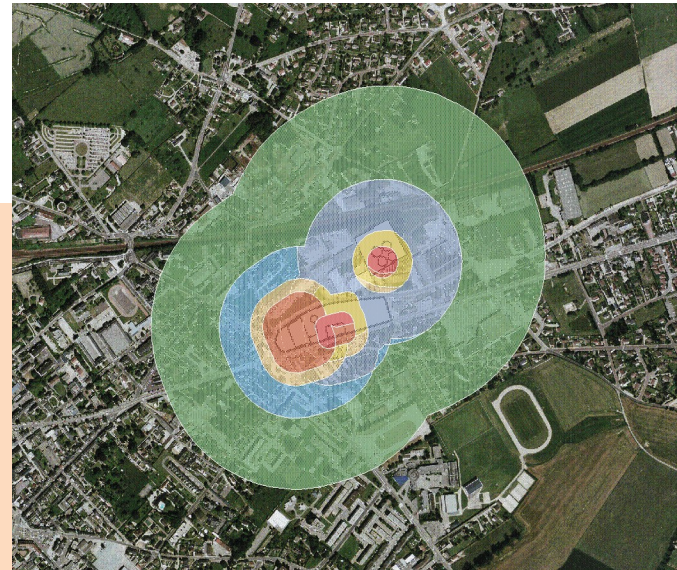
Pour chaque point du territoire, on reporte les niveaux d'aléas calculés.
Cela permet...

❖ établir la cartographie des aléas

exemple : cartographie des aléas toxiques

Les 3 types d'effets
(toxiques, thermiques et
de surpression),
sont ainsi cartographiés

Fai
M
M+
F
F+
TF
TF+



Crédits : INERIS, IGN, SIGALEA®

❖ Et par conséquent de fixer le périmètre d'étude du PPRT



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



Recenser les enjeux

On répertorie les types d'occupation des sols selon une typologie prédéfinie :

- ❖ **urbanisation existante (habitat individuel, activités commerciales, espaces non urbanisés...)**
- ❖ **établissements recevant du public (ERP)**
- ❖ **infrastructures de transports**
- ❖ **espaces publics extérieurs**
- ❖ **équipements d'intérêt général (postes EDF/GDF, antennes de télécommunications...)**

On peut également chercher à estimer le nombre d'habitants et d'emplois en présence





Superposer les aléas et les enjeux...

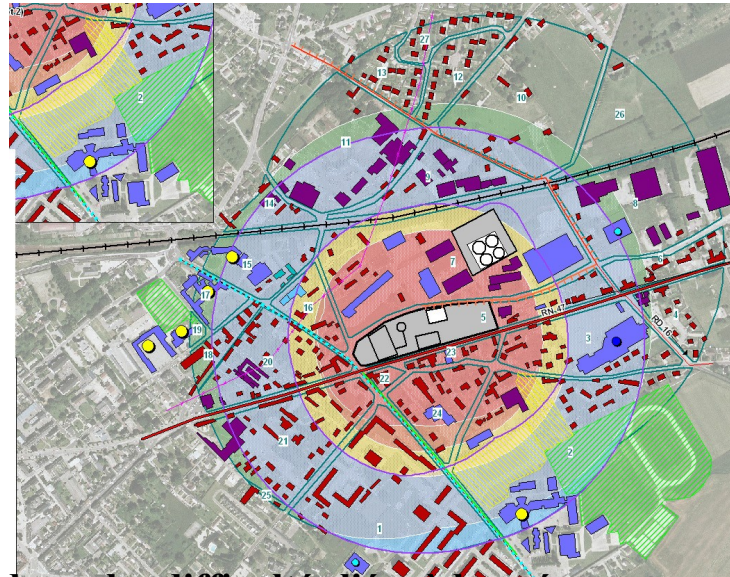
Les zones où le niveau d'aléas est élevé accueillent-elles des populations ?

Aléas

- Fai
- M
- M+
- F
- F+
- TF
- TF+

Enjeux

- Equipement
- Habitat
- Etablissements recevant du public**
- ERP dit sensible (santé et enseignement) toutes catégories confondues
- ERP de catégories 2 (hors ERP sensibles)
- ERP de catégorie 3 (hors ERP sensibles)
- Usages**
- Espaces publics ouverts
- Terrains de sport



Crédits : CERTU, INERIS, SIGALEA®

Cette superposition met en évidence les difficultés liées à la présence d'un aléa et d'enjeux



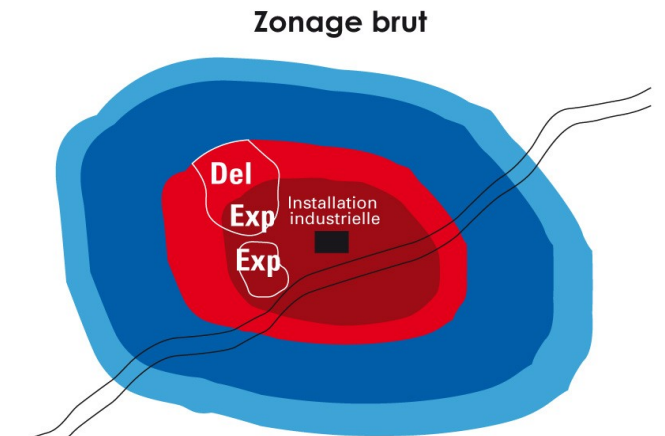
... et en déduire le zonage brut du territoire

On délimite le territoire en fonction des zones et des secteurs identifiés

exemple

Il peut comprendre :

- ❖ 4 zones
(couleurs rouge foncé à bleu clair)
- ❖ 2 secteurs
 - de délaissement
 - d'expropriation



Del : secteur de délaissement possible

Exp : secteur d'expropriation possible

■ TF+ à TF

■ M+ (thermique et toxique)
M+ à M (surpression)

■ F+ à F

■ M à Fai (thermique et toxique)
Fai (surpression)



Étape fondamentale : la stratégie

Adapter les mesures du plan de zonage brut au contexte local

- ❖ contraintes financières
 - ❖ politiques locales de développement
 - ❖ mesures supplémentaires proposées par l'exploitant
- ▶ on obtient le projet de zonage réglementaire

Proposer les premiers éléments d'une convention tripartite pour mettre en place les mesures foncières

- ❖ implique obligatoirement l'exploitant, la collectivité locale et l'État
- ❖ elle fixe la contribution financière de chacun

Prévoir des dispositifs d'accompagnement :

- ❖ mis en place à minima par la collectivité locale et l'exploitant

Exemple : le relogement des personnes expropriées, destination des terrains expropriés ...





Les mesures du PPRT



Pour résorber le passé et préparer l'avenir



Pour le présent... (1/2)

Des mesures foncières

Expropriation :

- ❖ le propriétaire **est dessaisi** de son bien
- ❖ **acquis par** l'exploitant, la collectivité locale ou l'État
- ❖ doit faire l'objet d'une **déclaration d'utilité publique** prise par le Préfet à la demande de la commune ou de la collectivité locale concernée (EPCI)

Délaissement :

- ❖ le propriétaire **souhaite quitter son bien**
- ❖ il **met en demeure** la collectivité de lui acheter



Pour le présent... (2/2)

■ Des mesures de protection

- ❖ **des travaux de protection à prescrire sur le bâti qui ne peuvent excéder 10 % de la valeur du bien**

exemple : construction de pièces confinées, pose de films aux fenêtres pour éviter les bris de verre...

■ Des restrictions d'usage

exemple : limiter la fréquentation des routes les plus exposées ...



... et l'avenir

L'objectif est de réglementer le territoire afin d'éviter toute aggravation du risque

■ **Interdiction de toute construction ou exploitation nouvelle**

■ **Autorisation, sous réserve de prescriptions visant à :**

❖ **limiter la nature des activités**

exemple : interdiction de construction d'un ERP (Établissement recevant du public)

❖ **réduire la vulnérabilité des constructions**

exemple : des surfaces vitrées limitées



Quid du financement ?

Les mesures foncières sont financées à la fois par...

- ❖ l'exploitant
- ❖ les collectivités locales concernées (EPCI)
- ❖ l'État

selon une convention tripartite

Et les prescriptions sur le bâti (à usage d'habitation) ?

- ❖ elles sont à la charge du propriétaire...
mais elles donnent droit à un crédit d'impôt



Le projet de PPRT



Contenu et élaboration



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



Le projet de PPRT : les 3 éléments clés

1 - La carte de zonage réglementaire

- ❖ elle **cartographie** les zones et les secteurs du territoire selon les mesures de prévention prises en prenant compte du contexte local

2 - Le règlement

- ❖ il édicte et **définit les mesures** spécifiques pour chaque zone

3 - La note de présentation

- ❖ elle explique et **justifie la démarche**, elle **démontre le lien** entre les mesures proposées et les risques identifiés
- ❖ elle doit **éclairer les choix** du PPRT pour les citoyens, les élus mais aussi le juge en cas de litige



L'approbation

Du projet au document officiel

- ❖ Une fois rédigé, le projet de PPRT est **soumis aux personnes associées** pour avis
- ❖ Il peut être **soumis à l'avis de l'autorité environnementale** si l'AE l'a demandé (examen au cas par cas)
- ❖ Le projet est alors **soumis à l'enquête publique**
 - **affichage** en Mairie
 - **rapport** du commissaire enquêteur
 - **modification éventuelle** du projet de PPRT

▶ **Le préfet tire alors le bilan de la concertation, modifie éventuellement le projet puis l'approuve par arrêté**





Merci de votre attention



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES